

Gouvernance: Quo Vadis?

25 avril 2024 (Lausanne, l'après-midi)

Public visé

Professionnels:

- membres de conseils de sociétés, fondations ou de comités
 - dirigeant-e-s d'entreprise
 - praticiens intéressés par la gouvernance
- Professionnels actifs dans les domaines:
- du conseil et de la gestion d'entreprises
 - de l'audit externe
 - de l'audit interne

Contenu

- Développements actuels de la gouvernance en Suisse
- Sociétés à mission, encore une future obligation en Suisse?
- Comment le reporting non financier impactera-t-il les tâches d'un conseil d'administration?
- Séances de conseils d'administration, exigences légales et réglementaires
- Décisions des organes dirigeants bientôt dictées par la Business judgement rule?

Conditions-cadres

Des notions solides en gouvernance sont conseillées

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les enjeux actuels importants concernant la gouvernance

- Les derniers développements dans les domaines liés à la gouvernance
- Les questions d'actualité pertinentes

Responsable du séminaire et conférencier

Olivier Terrettaz, Partner de BoLT Partners, Expert en gouvernance d'entreprise

Conférenciers

Xavier Baricault, Directeur de MÉTIS Conseil, Consultant en gouvernance d'entreprise, RH et durabilité

Mathieu Blanc, Associé à l'Etude Kasser Schlosser avocats SA, avocat, Dr en droit (Corporate Governance) et Chargé de cours à l'Université

Guy Mustaki, Associé à l'Étude CBWM & Associés, Avocat & Professeur de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise, administrateur

Jonathan Normand, CEO de la Fondation B Lab (Suisse), Expert en gouvernance et innovation sociétale

Lucie Perret, Manager Développement durable, MAZARS SA

Véronique Veyrassat, Directrice Développement durable, MAZARS SA

Date

25.04.2024 après-midi et début de soirée

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire (hors TVA)

CHF 510.- non-membre
CHF 460.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 6 heures par EXPERTSuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTSuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers/ Modérateurs
13.00–13.30	Café d'accueil	
13.30–13.45	Introduction	Olivier Terrettaz
13.45–14.30	Façonner l'économie du futur en accélérant la durabilité des entreprises	Jonathan Normand
14.30–15.15	Démarche vers un Reporting extra-financier	Lucie Perret Véronique Veyrassat
15.15–15.30	Pause	
15.30–16.15	Les séances du Conseil d'administration	Guy Mustaki
16.15–17.00	Business Judgment Rule: risques et marge de manœuvre pour le conseil d'administration	Mathieu Blanc
17.00–17.45	<ul style="list-style-type: none">Table rondeDéveloppements actuels de la gouvernance en Suisse	Intervenants Modérateurs: Xavier Baricault & Olivier Terrettaz
17.45–18.00	Conclusion	Xavier Baricault
18.00–19.30	Apéro-networking	

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.